Nations Unies E/conf.94/crp.52



Conseil économique et social

14 juin 2002

Original: français seulement

Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Berlin, 27 août-5 septembre 2002 Point 12 c) de l'ordre du jour provisoire* Fichiers de données toponymiques : normes et formats pour le transfert de données toponymiques

La toponymie ivoirienne

Présenté par la Côte d'Ivoire

02-43696 (F) 280602

^{*} E/CONF.94/1.

Conseiller technique: Dr Jean DEROU,

Ministère de la Culture et de

La Francophonie

Superviseurs techniques du projet: ATTAHI Koffi

KONAN Kouadio

Coordinateur du projet: MANOUAN Polé

Secrétariat technique: BONI Adon KENA Jean

<u>Institution</u>: BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

Adresse: 04 BP 945 Abidjan 04 DAUDL

Tél: (225) 22 48 76 73 (225) 22 48 54 30

Fax: (225) 22 48 53 10 Site: www.bnetd.ci

I - PRESENTATION DU PROJET

1. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire, comprise entre 2° 30 et 9° de longitude Ouest, 4° et 9° de latitude Nord et limitée par cinq (5) pays de cultures différentes comprend environ 60 ethnies. Le pays, selon certains chercheurs, se trouve au confluent de quatre aires ethnoculturelles, réparties de la manière suivante:

- l'aire Mandé recouvre le Nord-Ouest et l'Ouest du pays, avec 2 groupes
- l'aire Gur dans le Nord et le Nord-Est représentée par 1 groupe
- l'aire Kwa représentée dans le Sud et l'Est par 2 groupes
- enfin l'aire Krou dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest avec 1 groupe.

S'il est facile d'identifier ces familles ethnolinguistiques (ainsi que leurs principales subdivisions), la situation se complique dès qu'on veut atteindre un meilleur niveau de précision.

Cette diversité culturelle a influencé la toponymie ivoirienne. Ce phénomène a été accentué par le brassage né de la période coloniale et amplifié par le développement économique du pays, à l'origine des mouvements migratoires.

Aujourd'hui, nous assistons à une transcription inexacte et hétérogène des noms au niveau des documents officiels, notamment sur les cartes géographiques établies par différentes structures de cartographie en Côte d'Ivoire.

Cette situation s'explique beaucoup plus, par l'absence de volonté politique que par l'insuffisance de moyens matériel et financier.

C'est dans cette optique que s'inscrit cette proposition de projet d'intérêt national ayant pour base d'exécution le Département.

En Côte d'Ivoire le Département est une collectivité décentralisée dont les limites se confondent avec celle de la circonscription du même nom. Actuellement 56 départements et de 2 districts autonomes se répartissent sur le territoire national.

2- HISTORIQUE

Au plan mondial, vue l'importance de la normalisation des toponymes dans chaque pays, un groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques a été créé depuis 1967. Ce groupe se réunit régulièrement pour faire des études approfondies sur ces diverses questions et d'en présenter les résultats tous les cinq (5) ans au cours des conférences statutaires.

La première de ces conférences s'est tenue du 4 au 22 septembre 1967 à Genève. Elle a eu pour principale recommandation d'inviter chaque pays ou région à réaliser une normalisation nationale ou régionale qui puisse servir de base à une éventuelle standardisation internationale.

En Côte d'Ivoire, malgré les difficultés rencontrées dans les différentes administrations et services techniques au niveau de la toponymie, dans la conduite de leurs activités respectives, aucune organisation officielle ou cadre juridique n'a été véritablement mise en place.

Des recommandations formulées par l'Association des Géographes de Côte d'Ivoire (AGCI), en 1980 à travers des Journées Géographiques qui ont lieu tous les deux (2) ans avec la participation des chercheurs des sciences humaines (géographes, historiens, sociologues etc..) auraient pu permettre de disposer d'un cadre de résolution de ce problème avec la création de la Commission Nationale de Toponymie. Malheureusement, cette initiative n'a pu prendre corps à cause, sans doute de l'absence d'une réelle volonté politique.

Le Centre de Cartographie et de Télédétection (ex-Institut Géographique de Côte d'Ivoire), organisme en charge de la politique de cartographie topographique de base en Côte d'Ivoire a initié quelques concertations en 1983 avec certaines structures nationales pour la mise en place d'une Commission Nationale de Toponymie.

L'Université Nationale de Côte d'Ivoire et certains centres de recherches ont abordé la question de toponymie dans les années 1970 et 1985 à travers leurs activités (voir certains travaux de chercheurs en référence bibliographique).

Depuis cette date, ces recherches sur la toponymie ivoirienne ont connu une évolution dans les différents laboratoires de linguistiques des Universités de Côte d'Ivoire dont les résultats serviront certainement pour notre projet.

3- PROBLEMATIQUE

La Côte d'Ivoire qui comprend environ 60 ethnies, présente la particularité d'un pays multilingue marqué par un large éventail de langues et de dialectes répartis en quatre (4) grandes aires ethnoculturelles. L'appartenance des populations aux mêmes groupes socioculturels fait que les frontières linguistiques apparaissent moins réelles entre elles.

Dans ce contexte, la réalisation des cartes et des documents toponymiques connaît des problèmes de transcription. C'est le cas notamment des cartes produites par les différentes structures de cartographie (Centre de Cartographie et de Télédétection du BNETD, le Comité National de Télédétection et d'Informations Géographiques, etc...).

De nombreux noms utilisés dans les documents officiels au niveau de l'administration, de la cartographie et autres ont été hérités de la colonisation (administration coloniale, Institut Géographique National de France etc). Cela a occasionné bien souvent des problèmes de transcription des noms, nés surtout des sonorités linguistiques locales .Ces difficultés ont crée pour la plupart des onomatopées ou des déformations souvent grotesques des noms originaux. Ces déformations résultent de la transcription linéaire en français des prononciations entendues.

Le résultat est une profusion de noms parfois bien fantaisistes. Un autre inconvénient est dû au fait que chaque chercheur ou auteur opère en toute liberté les transcriptions des noms. Cette situation concoure à donner des noms différents d'une carte à l'autre ou d'une époque à l'autre, notamment pour les cartes établies par les géographes de l'époque coloniale. Cette difficulté est beaucoup plus marquée dans plusieurs zones géographiques du fait des frontières artificielles fixées par les colonisateurs.

La confusion qui en résulte préoccupe la plupart des professionnels de l'aménagement: les géographes, les cartographes, les aménageurs fonciers et les fonctionnaires de l'administration territoriale.

La réponse à cette situation est la normalisation des noms géographiques, une œuvre d'intérêt public et un moyen de présenter des données de manière à affirmer l'identité culturelle.

Cette étude prendra en compte tous les dérivées de la toponymie: l'odonymie, l'oronymie, l'hydronymie, etc...

4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

4-1 Objectifs généraux

Ce projet d'étude sur la toponymie ivoirienne devrait permettre de résoudre les deux problèmes suivants :

- la transcription et la normalisation des noms des lieux-dits, des espaces, des cours d'eaux, des voies de communication et du relief;
- l'établissement du répertoire toponymique à partir duquel il peut être choisi des noms pour l'attribution des nombreux lieux non encore nommés (rue, place, boulevard, forêt, etc...)

4-2 Objectifs spécifiques

- Appuyer les ministères techniques concernés, à mettre en place et assurer le fonctionnement de la Commission Nationale, et des Commissions Départementales de toponymie;
- Appuyer la Commission Nationale de Toponymie à l'élaboration d'un guide de méthodologie (collecte, traitement, transcription des noms) ;
- Appuyer les Commissions Départementales pour la collecte des toponymes;
- Traiter et enregistrer les informations collectées en vue de créer des fichiers par catégorie de toponymes ;
- Appuyer la Commission Nationale et les Commissions Départementales pour la validation des fichiers toponymiques;
- Appuyer la Commission Nationale dans l'élaboration de répertoires toponymiques départementaux et la consolidation du répertoire national;
- Appuyer la Commission Nationale dans l'élaboration d'un guide toponymique.

5. LES RESULTATS ATTENDUS

5.1 - Création des commissions départementales et nationale

La Côte d'Ivoire se propose, dans le cadre de cette étude, de mettre en place une Commission Nationale de Toponymie dont les principales missions sont:

Missions globales

- la normalisation de la toponymie,
- la dénomination des lieux.

• Missions spécifiques:

- l'officialisation des noms des lieux,
- la diffusion de la nomenclature géographique officielle,
- l'émission d'avis au gouvernement sur toutes les questions qui lui sont soumises en matière de toponymie ;
- l'inventaire et la conservation des noms des lieux.

La composition des différents organes de gestion de la toponymie se présentent de la manière suivante :

- <u>Une Commission Nationale de Toponymie</u> (CNT): les membres sont issues des structures telles que BNETD, le Groupe de Recherche pour la Tradition Orale (GRTO), l'Institut Géographique Tropical (IGT), l'Institut National de la Statistique, (INS), l'Institut de la Linguistique Appliqué (ILA), de l'Institut d'Ethnosociologie (IES), de l'Institut d'Histoire d'Art et d'archéologie (IHAA), la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) etc... Cette Commission aura la tâche d'inventorier, traiter, valider, officialiser, conserver et diffuser les toponymes au fur et à mesure de leur création;
- Des Commissions Départementales de toponymie au plan local, composées en plus des structures précédentes, des autorités et des personnalités socio-politiques locales.

5.2. - Guide méthodologique

Le guide méthodologique servant de base aux opérations, récapitule toutes les démarches permettant de collecter, traiter, transcrire les toponymes, et d'analyser leur évolution au plan historique et social.

5.3 - Répertoire toponymique

Restitution des toponymes par catégories d'entités : (entités géographiques, entités hydrographiques, lieux habités, patrimoine culturel, faune ,flore) espaces administratifs ...) dans un répertoire avec des informations préalablement sélectionnées par la commission nationale ou les commissions départementales.

Le répertoire toponymique fera l'objet de grande diffusion notamment auprès des organismes susceptibles d'en faire un usage significatif. IL sera établi :

- Un répertoire toponymique par département,
- Un répertoire toponymique national.

5.4 - Guide toponymique

Ce document est établi pour permettre une meilleure compréhension de la toponymie répertoriée en expliquant le choix de l'écriture des noms. Par ailleurs le guide doit indiquer un mécanisme opérationnel pour faciliter une bonne exploitation du répertoire.

5.5- Base de données nationales

Il s'agit de constituer une base de données sur support informatique qui doit conduire la mise en place d'un véritable Système d'Information Géographique. Cet outil peut être consulté par les utilisateurs et permettre également une actualisation rapide des données toponymiques.

6- METHODOLOGIE

6.1 Préparation

- 1- Elaboration du guide méthodologique,2- Mise en place de la commission nationale de toponymie,
- 3- Mise en place des commissions départementales,
- 4- Séminaire de lancement.

6.2 Collecte et Analyse des données

La collecte des données se fera de la facon suivante:

1- Recherche documentaire :

Elle consistera à collecter et rassembler tous les documents cartographiques et tous les décrets de création de sous-préfectures et de villages relatifs à la zone donnée. Tous les éléments toponymiques y figurant seront relevés et classés.

2- Information et sensibilisation des populations

Des réunions d'information sur la toponymie se tiendront dans les chef-lieux de préfectures sous la supervision du Préfet du département concerné. Le rôle du Préfet est de servir de courroie de transmission pour toucher la population locale dont ils ont la charge.

3-Collecte des données :

IL s'agira de recueillir auprès des sages, des autorités coutumières, administratives et politiques au moyen des fiches ou d'enregistrement audio, des données suffisamment fiables obtenues sur la base de questionnaires préalablement élaborés.

4-Traitement des données

Les données recueillies seront d'abord traduites en français, codées et ensuite enregistrées sur support informatique. Le travail a pour but, de constituer un fichier informatique auquel sera appliqué les règles et principes établis par la commission de toponymie.

Il s'agit de répertorier tous les noms selon la méthode contradictoire. Chaque nom sera ainsi revu, placé dans son contexte socio-historique.

5- Création de base de données

Il s'agit de mettre en place un logiciel pour l'exploitation des données issues des résultats d'enquêtes de terrain afin de générer au besoin des données thématiques au moyen de codes préalablement établies.

6.3 Capitalisation et Production

1. Séminaire de restitution et de diffusion des résultats :

- Organisation des sessions de validations avec les commissions départementales et nationale;
- Soumission des toponymes au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et au Ministère chargé de la Culture pour validation;
- Officialisation des noms par le Ministère en charge de la toponymie.

2- Production des ouvrages

Il s'agit de confectionner les éléments suivants :

- un répertoire et un guide toponymique par département
- une carte à 1/200 000è du département avec la toponymie officielle.

3- Actualisation du guide méthodologique

Au terme de toutes ces activités, il s'agit d'affiner la méthodologie proposée à partir des expériences vécues sur le terrain.

7. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

7-1 Organisme d'exécution

L'étude sera menée au sein du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) qui est une Société d'Etat avec des partenaires internes et externes.

7-2 Personnel de l'étude

1- Partenaires internes:- Université Nationale de Côte d'ivoire:

Pour un appui académique du projet avec les différents spécialistes dans les domaines qui sont les leurs.

- Institut National de la Statistique (INS): utilisation des données du recensement pour sa longue expérience sur le terrain;
- Direction de l'Aménagement et de la Planification:

pour sa connaissance spatiale du pays profond.

Direction du Patrimoine Culturel du Ministère de la Culture et de la Francophonie;

- UNESCO

2- <u>Partenaires externes</u>: Compte tenu de son inexpérience en matière de toponymie, la Côte d'Ivoire sollicite l'appui d'organismes extérieures pour la conduite de ce projet .

8 - ESPACE D'ETUDE

Les différentes étapes de cette étude toponymique concerne la transcription et la normalisation des noms du territoire national. Au plan de la cartographie on dénombre plus de 50 000 noms pour environ 8500 localités couvrant la totalité du pays.

Pour le démarrage du projet il a été retenu comme zone pilote, les départements de TIEBISSOU et de YAMOUSSOUKRO dont la ville "Yamoussoukro", capitale politique de la Côte d'Ivoire est en cours d'adressage.

L'enquête portera sur les éléments relatifs aux établissements humains (villes, villages et campements), cours d'eau, lacs et lagunes, monts et montagnes, forêts classées et parcs nationaux, les voies de communication, le patrimoine traditionnel (les noms des personnalités ayant marqué l'histoire locale, la cosmogonie, les noms des principales tribus etc...). C'est une enquête générale qui va être menée sur les différentes populations.

9 - <u>APPLICATION A L'ADRESSAGE: SYSTEME DE DENOMINATION DES RUES</u>

L'adressage est un système de repérage qui consiste a donner un numéro et un nom à toutes les voies, parcelles et habitations d'une ville. Les procédures comprennent une série d'opérations techniques permettant de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, ou de définir une adresse à partir des cartes et des panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des voies et des constructions.

Les autorités municipales ont la charge de baptiser les voies comprises dans les limites territoriales de leurs communes respectives.

Malheureusement, en l'absence de répertoire toponymique qui pouvait servir de base de travail, beaucoup de conseils municipaux n'arrivent pas à dresser une liste consensuelle des noms. L'établissement d'un tel document envisagé par le projet viendrait combler cette lacune et faciliterait ainsi la poursuite des opérations d'adressage.

En effet la connaissance des noms des voies constitue un puissant moyen d'orientation en zone urbaine et rurale surtout pour la population ivoirienne dont le niveau d'alphabétisation est relativement faible.

10 - CONCLUSION

En Côte d'Ivoire dont le peuple a un forte tradition orale, la toponymie constitue un outil important de communication et de développement aux différents niveaux suivants:

- Au plan culturel (identité nationale et identification des différents groupes ethniques);
- Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il s'agit d'un puissant moyen pour la maîtrise de la sécurité des biens et des personnes et un outil efficace pour faciliter l'accès des services sociaux de base et des équipements publics ou privés par la population et par les services de l'administration de façon générale (forces de l'ordre, ambulance, etc qui augmentent leur efficacité d'intervention sur le terrain).
- Au niveau de la bonne gouvernance, améliorer les actions de l'administration et des responsables pour une meilleure circulation de l'information et des hommes facteurs d'intégration des différentes communautés au sein de la société.
- Au plan de l'espace géographique, il s'agit d'un moyen aisé de localisation, d'orientation et d'adressage de tous les éléments servant de repères aux activités de la société.

Cette étude sur la toponymie représente pour la Côte d'Ivoire un projet très important qui est envisagé dans le cadre d'un vaste programme national étalé sur plusieurs années pour la couverture de l'ensemble des 56 Départements et des 2 districts Autonomes du pays.

Pour le démarrage des opérations, il a été convenu de réaliser un projet pilote. Les départements de Yamoussoukro et de Tiébissou intégrés au plan géographique ont été retenus.

La ville de Yamoussoukro, Capitale politique qui est en cours d'adressage, constitue une excellente application de cette étude.

Pour la conduite de ce projet pilote, la Côte d'Ivoire souhaite bénéficier des gouvernements amis, l'appui dans les domaines suivants :

L'encadrement du projet par la mise à disposition de consultants,

L'appui financier pour la mise en place de la Commission Nationale de Toponymie et des commissions départementales,

- La formation pour les agents d'encadrement du projet dans les institutions Européennes et Américaines

L'organisation de séminaires de sensibilisation et de lancement du projet en Côte d'Ivoire.

Les besoins de la Côte d'Ivoire s'inscrivent dans la droite ligne des recommandations de la première et de la sixième Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques.

11- REFERENCES BILBLIOGRAPHIQUES

: Mutation des noms Africains – l'exemple des Bété **BAROUAN Kipré Etienne**

de Côte d'Ivoire (Nouvelles Editions Africaines)

édition 1985.

: Les Akyés : Peuples et Civilisations -**DIAN BONI Paul**

> Extrait et mise à jour de la thèse du 3è cycle « Pays Akyés:

études et économie agricole » - édition 1970.

Ethnies d'Afrique « la Côte d'Ivoire » KASSORO GNABOUA

3^{ème} édition NEI –1999 (plaquette)

ORSTOM - IGT : Atlas de Côte d'Ivoire - <u>édition 1979</u>

: Stage international de formation en toponymie Du 7 au 19 Août 1988 au Québec. **CANADA**

: Esquisse sur la toponymie en Côte d'Ivoire <u>édition 1985.</u> SINALI COULIBALY

ANNEXES

QUELQUES CAS DE MAUVAISES TRANSCRIPTIONS

Il suffit, de citer des graphies de certains noms de localités de la Côte d'Ivoire :

- Guéléban (carte 1/200.000) au lieu de Gbéléban sur le journal officiel ; Djiborosso (carte 1/200.000) au lieu de Djibrosso sur le journal officiel ; N'Doussi (carte administrative de la Côte d'Ivoire) et N'Douci sur la carte (1/200/000).

Des cas nés de la mauvaise transcription du suffixe modifie le sens du mot.

- Adzopun au lieu d'Adzopé

Ancien nom	Nouveau nom	Nom de feuille	Echelle carte	observations
Nanguinan	Mayina	Tienko	1/200.000	Nang au lieu de
				may
Tingrela	Tingrela	Tengrela	1/200.000	I au lieu de E
Minignan	Manignan	Odienné	1/200.000	I au lieu de A

Les accents diacritiques modifient la plupart du temps le sens des mots, d'où une transformation littérale du lieu-dit.

Phonétique originale du nom	Transcription à rejeter	Signification exacte	Graphie adoptée en 1990	observations
Dèbètè	débété	Ce n'est pas la natte	Débété*	Accent diacritique, mauvaise transcription
Wèli ou ouéli	ouéllé	l'argent	ouéli	Mauvaise transcription

^{*} Adopté par la commission interne de toponymie du CCT/BNETD

Quelques autres exemples illustrent la mauvaise transcription des noms:

Ancien nom	Nouveau nom	Nom de feuille	Echelle carte	observations
Aféri	Afféry Afféri	Bouaké	1/200000 (1978) 1/50000 (1976)	Deux f au lieu 1 f
Ahouabo	Aouabo	Bouaké	1/200000 et 1/50000 1/200000	un i au lieu de y h entre A et o
Békouéffin	Békpéfin	Bouaké	1/50000	
				Koué au lieu de Kpé

<u>Source</u>: archives du Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT)) du BNETD de 1960 à 78 sur les feuilles 1500 000è de Bouaké (1965) et 1/200 000è de Tengrela et Odienné.

IL-PRESENTATION DU PROJET PILOTE: DEPARTEMENTS DE YAMOUSSOUKRO ET TIEBISSOU

1- PRESENTATION DE LA ZONE

1.1 Situation géographique

Les départements de Yamoussoukro, et de Tiébissou, comptent 7 Souspréfectures et communes et 297 villages dont 47 villages centres. Cette région est comprise entre les départements de Toumodi (baoulé), Oumé (peuple Gagou), Sinfra, Bouaflé (peuple Gouro), Sakassou composée de Baoulé, Tiassalé composée d'Abbey et de Baoulé enfin Dimbokro, Bocanda, M'bahiakro peuplée également de Baoulé.

Situé en zone de forêt et de savane (zone pré-forestière), elle s'étend sur une superficie de 8 673 km² soit environ 2,7 % du territoire nationale et comporte une population totale de 365 522 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 (RGPH 1998).

Les densités des Départements de Tiébissou: 18,4% et de Yamoussoukro 49,4%. observent le taux d'urbanisation le plus élevé de la région. La région connaît dans son l'ensemble un fort taux d'urbanisation. Elle se situe après les régions Sud (69,1%), Centre-Nord (50,23%) et Est (43,35%).

La densité du département de Yamoussoukro est de 60 habitans/km² comparativement à la densité moyenne nationale qui est de 33 habitants/km².

1-2 Relief

Le département de Yamoussoukro et Tiébissou appartiennent à la pénéplaine granito gneissique du socle Ouest-Africain. Cette pénéplaine est arasée avec quelques bourrelets. Au sud, on retrouve deux élévations majeures (le mont Kokumbo et le mont Alébumba).

1-3 Végétation

Il s'agit d'une zone de contact entre la forêt et la savane qui s'apparente plutôt à une savane pré-forestière. La forêt très tôt entamée par l'homme existe encore en galeries et en îlots. Yamoussoukro et Tiébissou bénéficient des avantages de ces deux milieux écologiques.

1-4 Hydrographie

Le département de Yamoussoukro est drainée par le bassin versant du Bandama.

2- CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET PILOTE

Le calendrier d'exécution des travaux du projet pilote qui s'étend sur douze (12 mois) à compter de sa mise en œuvre, prend en compte tous les aspects de la méthodologie.

3- COUT DU PROJET PILOTE

Le coût de réalisation du projet pilote s'élève à trois cent trente trois million huit cent seize mille francs (333 816 000 frs CFA).

COMMUNICATION DE LA COTE D'IVOIRE

<u>Thème</u>: « LA TOPONYMIE IVOIRIENNE : cas des Départements de YAMOUSSOUKRO et de TIEBISSOU ».

RESUME

La Côte d'Ivoire, comprise entre 2° 30 et 9° de longitude Ouest, 4° et 9° de latitude Nord est limitée par cinq (5) pays de cultures différentes. C'est une terre de peuplement qui comprend environ 60 ethnies répartie en quatre aires ethnoculturelles, de la manière suivante:

- l'aire Mandé recouvre le Nord-Ouest et l'Ouest du pays, avec 2 groupes
- l'aire Gur dans le Nord et le Nord-Est représentée par 1 groupe
- l'aire Kwa représentée dans le Sud et l'Est par 2 groupes
- enfin l'aire Krou dans le Centre-Ouest et le Sud-Ouest avec 1 groupe.

Cette diversité culturelle a influencé la toponymie ivoirienne. Ce phénomène a été accentué par le brassage né de la période coloniale et amplifié par le développement économique du pays, à l'origine des mouvements migratoires.

Aujourd'hui, nous assistons à une transcription inexacte et hétérogène des noms au niveau des documents officiels, notamment sur les cartes géographiques établies par différentes structures en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, malgré les difficultés rencontrées dans les différentes administrations et services techniques au niveau de la toponymie, dans la conduite de leurs activités respectives, aucune organisation officielle ou cadre juridique n'a été véritablement mise en place.

Des recommandations formulées par l'Association des Géographes de Côte d'Ivoire (AGCI), en 1980 à travers des Journées Géographiques auraient pu permettre de disposer d'un cadre de résolution de ce problème avec la création de la Commission Nationale de Toponymie. Malheureusement, cette initiative n'a pu prendre corps à cause, sans doute par l'absence d'une réelle volonté politique.

Sur la base de ce constat, résulte ce projet d'étude qui a pour objectif de résoudre les deux problèmes majeurs suivants :

- transcription et normalisation des noms des lieux-dits, des espaces, des cours d'eaux, des voies de communication et du relief;
- établissement du répertoire toponymique à partir duquel il peut être choisi des noms pour la dénomination des nombreux lieux non encore nommés (rue, place, boulevard, forêt, etc...).

Les résultats de cette étude doivent permettre de créer :

1-une commission toponymique nationale et départementale

2-un guide méthodologique

3-un répertoire toponymique.

4-une base de données

5-un guide toponymique.

Pour le démarrage du projet, il a été retenu comme zone pilote, les départements de TIEBISSOU et de YAMOUSSOUKRO dont la ville « Yamoussoukro », capitale politique de la Côte d'Ivoire est en cours d'adressage.